

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 19/01

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA BANQUE ABLV BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé en date du 2 juillet 2019 la dissolution et ordonné la liquidation de l'établissement de crédit luxembourgeois ABLV Bank Luxembourg S.A., établi et ayant son siège social au 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162048 (ci-après, « ABLV »).

Le constat de l'indisponibilité des dépôts auprès d'ABLV par la Commission de surveillance du secteur financier en date du 24 février 2018 a permis aux déposants de bénéficier de la garantie des dépôts auprès du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL). Les déposants éligibles d'ABLV peuvent demander le remboursement de leurs dépôts à hauteur de 100.000 EUR auprès du FGDL jusqu'au 24 février 2028, soit 10 ans après la date du constat d'indisponibilité du 24 février 2018. Afin de récupérer toute somme non-remboursée par le FGDL, les créanciers d'ABLV doivent déposer une déclaration de créance au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, pour le 10 janvier 2020, 17:00 heures au plus tard.

Déclarations de créance – 6e chambre
Greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg
Cité judiciaire
L-2080 Luxembourg

Des informations relatives à la procédure à suivre et aux pièces requises seront fournies dans les meilleurs délais par les liquidateurs nommés par le Tribunal d'arrondissement, à savoir Maître Alain RUKAVINA et Deloitte Tax & Consulting SARL, en la personne de M. Eric COLLARD.

Luxembourg, le 3 juillet 2019